



COMMUNIQUE DE PRESSE

LE CIF POURSUIT SA TRANSFORMATION AVEC SUCCES **ET AFFIRME SA CAPACITE A INVESTIR ET A INNOVER DANS LA DUREE**

Paris, le 22 mai 2019 – L'assemblée générale vient d'approuver à l'unanimité les comptes 2018 marqués par le maintien d'un niveau élevé de solvabilité (16,4%) et le respect intégral du plan de marche de la résolution ordonnée. L'Etat aura ainsi perçu près de 950 millions d'euros depuis 2013 en rémunération de la garantie qu'il a apportée au CIF, sans que cette garantie n'ait eu à être exercée et sans qu'aucune injection de capital n'ait été nécessaire. Les conditions sont donc aujourd'hui réunies pour qu'une nouvelle distribution de dividendes intervienne au profit des actionnaires.

« *En fixant le dividende à un montant compatible avec le maintien d'un haut niveau de solvabilité, les actionnaires SACICAP réaffirment leur choix de sécuriser et d'optimiser sur le long terme le processus de résolution ordonnée* » déclare Yannick Borde, Président du Conseil d'administration.

Pour Jérôme Lacaille, directeur général, « *l'optimisation dans la durée des actifs du CIF suppose la poursuite d'une politique dynamique d'investissement dans les compétences et d'innovation dans les outils* ».

*

1) **Les résultats de l'exercice 2018 mettent en évidence le maintien à un haut niveau de la solvabilité du CIF.**

<i>En millions d'euros</i>	2018	2017
Produit Net Bancaire	83,2	102,1
Frais de Gestion	(139,6)	(152,4)
Résultat Brut d'Exploitation	(56,4)	(50,3)
Coût du risque	(18,3)	(31,7)
Résultat exceptionnel	8,2	88,3
Résultat net	(85,3)	(19,8)
Encours de prêts à la clientèle au 31/12	12.960	15.439
Ratio de solvabilité (RSE)	16,4%	17,2%

Les encours de prêts à la clientèle ont baissé de plus de 16% en 2018 sous l'effet de l'arrêt de la production nouvelle depuis 2013 et de l'amortissement et des remboursements anticipés des prêts anciens. En conséquence, le PNB a diminué de plus de 18% au cours de l'exercice.

Face à ces évolutions, les mesures de rationalisation et de réduction d'effectifs ont permis de réduire les frais de gestion de plus de 8% ; la maîtrise rigoureuse des risques s'est traduite par la baisse de près de 60% du coût du risque.

La dégradation du résultat net par rapport à l'exercice précédent s'explique par la diminution du résultat exceptionnel, particulièrement élevé en 2017 du fait des plus-values enregistrées sur la cession des principaux immeubles d'exploitation du Groupe.

Au total, et malgré la distribution de 170 millions d'euros de dividendes intervenue en 2018, la solvabilité demeure à un niveau particulièrement élevé (16,4%), nettement supérieur aux exigences globales de fonds propres consolidés applicables au CIF en 2019 (12,75%).

2) **Parallèlement aux mesures de rationalisation, la gestion de la résolution ordonnée du CIF est marquée par l'investissement dans les compétences et le développement d'outils innovants.**

Alors que le terme de la résolution ordonnée a été fixé à 2035 par la Commission européenne, les actifs du CIF s'élèveront encore à près de 3 milliards d'euros dans 10 ans. Les enjeux associés à la bonne gestion du Groupe sur le long terme demeurent donc importants.

Dans ce contexte, la gestion du CIF est inspirée par 3 grandes orientations qui auront marqué l'exercice 2018 :

i) La poursuite des mesures de rationalisation.

Elles se sont illustrées notamment par :

- L'achèvement du **processus d'unification** des applicatifs informatiques de gestion des prêts ;
- La **poursuite de l'externalisation** de toutes les activités, notamment de production, pour lesquelles il existe une solution de marché présentant un avantage clair en matière de sécurisation ou d'efficacité sur les solutions internes (gestion de la paie, gestion des biens immobiliers, archivage, expertises SI, back offices financiers, ...) ;
- L'**ajustement régulier des effectifs**, conséquence naturelle de la réduction des encours, par le biais de la préparation et de la mise en œuvre de PSE sur un rythme annuel : l'année 2018 aura ainsi vu intervenir les derniers départs au titre du 3^{ème} PSE et l'homologation par l'administration du travail d'un 4^{ème} PSE.

ii) L'investissement dans les compétences

Il se traduit notamment par un haut niveau d'investissement dans la formation, un vaste ensemble de mesures destinées à promouvoir l'employabilité des collaborateurs (espaces conseils personnalisés, dispositif de suspension du contrat de travail, aides au reclassement), la mise en œuvre de programmes de promotion du leadership et d'accompagnement au changement, la mobilisation des collaborateurs vers les missions à forte valeur ajoutée ou encore le versement de primes de fidélisation.

Le CIF a ainsi contribué à la rapidité du reclassement externe de ses collaborateurs appelés à quitter l'entreprise tout en conservant les compétences clés nécessaires à la conduite de ses multiples chantiers.

iii) Le développement d'outils innovants

Le CIF est le laboratoire de nombreuses innovations, qui irriguent toutes les fonctions de l'entreprise (Finance, Ressources humaines, Relations clients, Gestion des risques, ...).



Ainsi, à titre d'exemple :

- Les travaux réalisés en 2018 auront permis au CIF d'être le premier établissement en Europe à réaliser au premier trimestre de cette année une **opération de titrisation d'un portefeuille de prêts immobiliers de 1,1 milliard d'euros** conforme aux nouveaux critères dits « **STS** » (Simple, Transparent, Standardisé) promus par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (voir communiqué du 28 mars 2019) ;
- Le CIF s'est affirmé comme l'un des **principaux intervenants sur le marché de la cession de créances hypothécaires**, en cours de structuration en France, en procédant, selon une approche opportuniste destinée à optimiser son actif net, à la vente de plus de 200 millions d'euros de créances non performantes en 2018 ;
- Une **campagne d'information digitale** baptisée *Very Apte*, enclenchée avec l'assistance d'une agence de *social media* innovante Roxane, a permis de mieux faire connaître auprès des spécialistes du monde RH et des recruteurs potentiels les compétences des collaborateurs du CIF (voir communiqué de presse du 27 novembre 2018).
- Grâce aux développements réalisés, la quasi-totalité des **actes de gestion courants** intervenant dans la vie des prêts peut désormais être effectué en ligne, **de manière dématérialisée**, par les clients du CIF ;
- Les travaux réalisés par les équipes du CIF et les experts en *data science* du cabinet *Datastorm* auront permis de mettre au point, en 18 mois, un **nouvel outil**, baptisé *Essor*, **d'optimisation du recouvrement des créances** (voir article Revue Banques, n°820, mai 2018) ayant vocation à devenir une référence de marché pour la gestion et l'évaluation des créances hypothécaires.

Rappel : détenu par 52 SACICAP (Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêts Collectifs pour l'Accession à la Propriété), le Crédit Immobilier de France (CIF) est un groupe financier centenaire, spécialisé dans l'accession à la propriété des familles modestes. La remise en cause de son modèle de refinancement l'a conduit à solliciter en 2012 la garantie de l'Etat. Cette dernière lui fut accordée à titre définitif en 2013, avec l'aval de la Commission européenne, à la condition que le CIF cesse toute production nouvelle de crédits et qu'il s'engage dans un plan de résolution ordonnée organisant sa gestion extinctive à l'horizon 2035.

www.creditimmobilierdefrance.com

Contact presse :

Cécile Jacquet – Footprint > consultants
Tél. : 01 80 48 14 80 / 06 47 95 71 83